

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PONT-DE-VAUX**

Séance du Mercredi 23 février 2022

L'An deux mille vingt deux et le vingt trois février le Conseil Municipal de la Commune de Pont-de-Vaux s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yves PAUGET, Maire.

Etaient présents : Mr Yves Pauget, Maire, Mr Jean-Pierre Bugaud, Mme Françoise Delay, Mr Michel Touraine, Mme Jeanine Parent, Mr Pascal Pion, Adjoint, Mme Jeanine Guillain, Mme Annick Thevenard, Mme Danièle Massu, Mr Raphaël Berthillier, Mme Delphine Champion, Mr Emeric Landre, Mr Franck Dussud, Mr Nicolas Perche ; Mme Marie-Claude Pagneux, Mr Laurent Martin, Mme Nathalie Buffy, Mr Freddy Berezyiat,
Excusés : Mme Rimette ayant donné pouvoir à Mme Delay,

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU MERCREDI 23 FEVRIER 2022

Le conseil approuve et signe le procès verbal de la séance du 26 janvier 2022.

Mme Françoise DELAY a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

1- Présentation de Sylvain Billamboz, manager de commerces

Mr Billamboz a pris ses fonctions le 1^{er} février dernier pour deux ans.

Ses missions sont :

- Participation au développement du commerce et de l'artisanat en mobilisant l'ensemble des acteurs économiques locaux, aussi partenaires de l'opération.
- Accompagnement de la structure (AG, CA, réunions...)
- Accompagnement et développement du dispositif de chèques cadeaux Bresse et Saône notamment pour la commercialisation, l'administration, la gestion et livraison de ces chèques cadeaux) ainsi que la recherche de nouveaux adhérents, partenaires financiers et opérationnels à l'échelle de la communauté de communes dans le cadre du partenariat noué avec la CCI, la Communauté de Communes et les UC du périmètre

Un financement de la banque des territoires de la communauté de communes, des unions commerciales et de la chambre de commerces sont prévues ainsi :

- Ville de Pont de Vaux :	13 516 €
- Communauté de Communes Bresse et Saône :	6 758 € + 5000 € (frais de déplacement)
- Banque des Territoires	20 000 €
- CCI	1 666 €
- Unions commerciales	1 560 €

=> Soit au total : 43 500 € + 5000 €

Des conventions de financements seront signées avec chaque partenaire. Monsieur le Maire est autorisé à signer lesdites conventions.

Monsieur Freddy Berezyiat fait remarquer que le Manager de commerces étant recruté il semble un peu tard pour demander l'approbation du conseil municipal. Réponse : Il s'agit ici uniquement des conventions pour le financement du poste, la décision de recrutement ayant été prise lors de la séance de juin 2021.

(Unanimité)

2- Schéma Directeur d'assainissement – adhésion à un groupement de commande

La réglementation prévoit que les schémas directeurs d'assainissement doivent régulièrement être mis à jour. La communauté de communes quant à elle a décidé d'engager des études préalables à la prise de compétence assainissement et a décidé de constituer un groupement de commandes pour la réalisation des schémas directeurs d'assainissement et l'élaboration du système d'information, géographique.

La communauté de communes est coordonnateur du groupement de commandes.

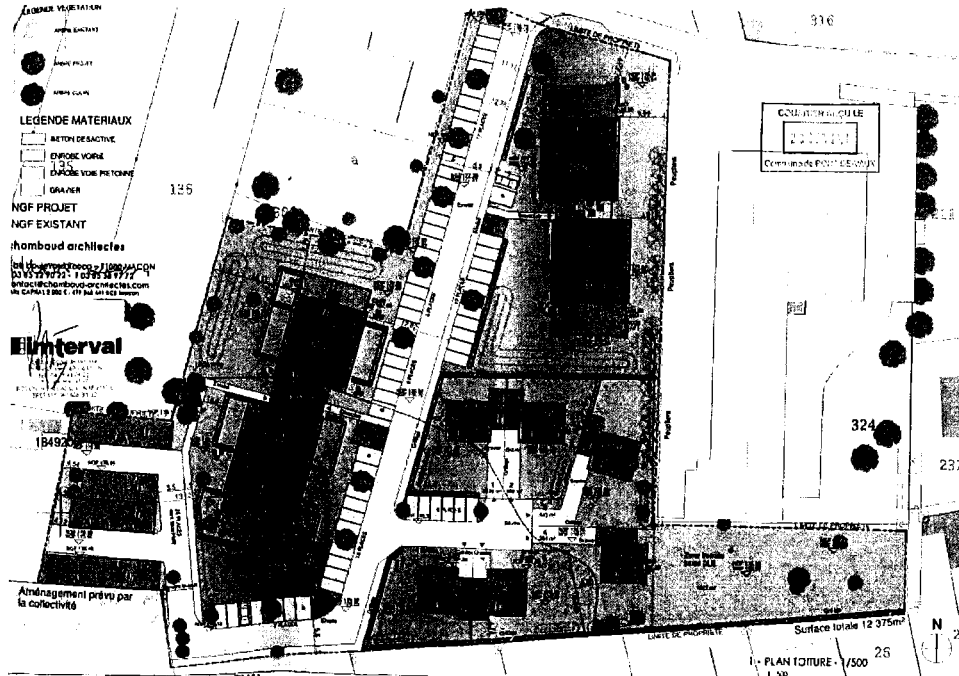
Le conseil municipal décide d'adhérer à ce groupement afin de procéder à la mise à jour du schéma directeur d'assainissement.

L'estimation pour la commune de Pont de Vaux est comprise entre 46155 € et 53079 € HT. Ces dépenses seront à inscrire au budget assainissement.

(Unanimité)

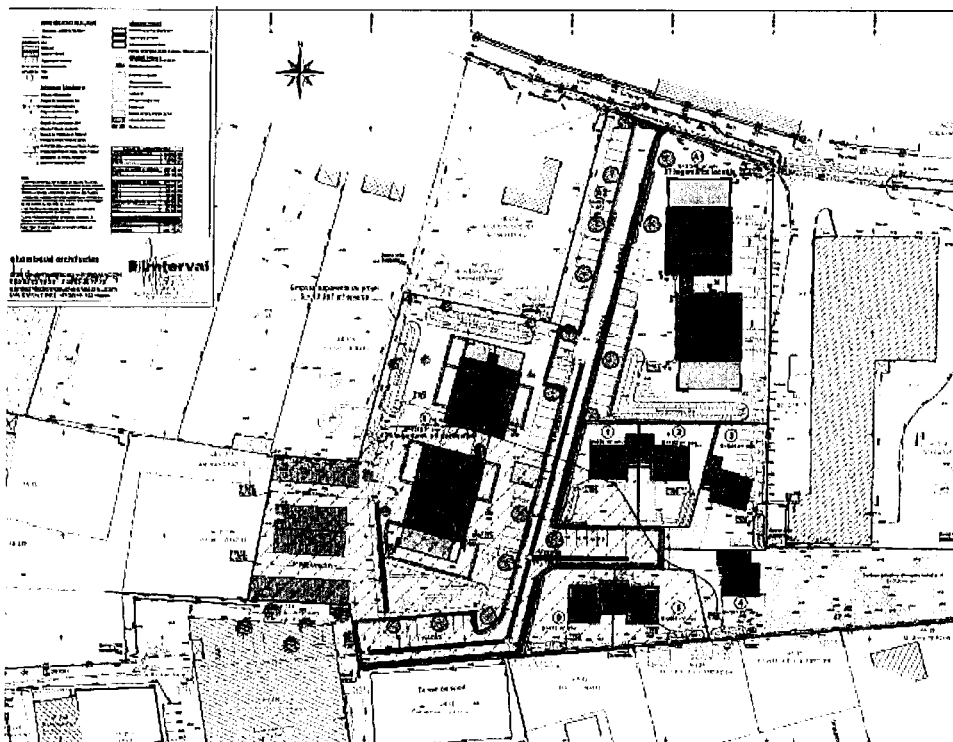
3- Clos de la Verchère – convention de rétrocession de la voirie et des réseaux

La société Interval a déposé un permis de construire pour la construction d'une résidence seniors de 27 logements, d'une résidence de 26 logements en accession à la propriété et de 6 pavillons individuels.



L'ensemble des travaux d'aménagement de la voirie et des réseaux sera réalisé par la société Interval. Le conseil municipal accepte que la voirie et les réseaux soient intégrés au domaine public communal par convention à l'issue de la réalisation de travaux.

La surface concernée est de 1730 m² suivant le plan ci-dessous :



(Unanimité)

4- Projet de débitumisation des cours des écoles – Convention avec le CAUE

La commune de Pont de Vaux engage une réflexion quant à la requalification des cours des deux écoles. Actuellement ces deux cours sont entièrement recouvertes de bitume et l'ombrage est quasi inexistant.

En partenariat avec l'équipe enseignante et le musée Chintreuil il est envisagé de solliciter un accompagnement pour étudier la desimperméabilisation des cours, leur renaturation et leur réaménagement avec la volonté d'associer les enfants à la réflexion d'aménagement.

Il est à noter qu'un appel à projet de l'agence de l'eau intitulé « Un coin de verdure pour la pluie » est en cours et que ce projet pourrait éventuellement être éligible. Le programme pourrait alors être subventionné à hauteur de 50%.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec le CAUE pour l'accompagnement de ce projet comprenant 3 ateliers :

Atelier 1 : Élaboration d'un programme de projet partagé et co-construite avec l'équipe éducative

Atelier 2 : élaboration d'une mallette pédagogique

Atelier 3 ; restitution des réflexions et échanges

Le cout de cet accompagnement est de 4900 €

(Unanimité)

5- Tarifs du musée

Le conseil municipal vote les tarifs du musée pour la saison 2022.

(Unanimité)

6- Tarifs repas des anciens

Le repas des anciens aura lieu cette année sous forme de plat à emporter pour des raisons liées à la situation sanitaire. Les plats sont préparés par le Restaurant le Raisin et seront distribués le dimanche 6 mars. Les conjoints n'ayant pas atteint l'âge de 72 ans pour bénéficier de ce repas ont néanmoins la possibilité d'en commander un. Le conseil municipal fixe le prix de ce repas à 26 euros. Mr Freddy Bereyziat indique que cette question est un peu tardive étant donné que ce tarif a déjà été annoncé dans les courriers adressés à la population. Mme Nathalie Buffy indique qu'une information aurait pu être diffusée en amont au conseillers municipaux. Monsieur le Maire répond qu'il a fallu adresser des courriers rapidement afin de satisfaire les délais demandés par le restaurateur et que cette question a été évoquée au CCAS. Les repas sont vendus à prix coûtant.

(Unanimité)

7- Remboursement de frais à un agent

Le conseil municipal décide de rembourser la somme de 36 euros à Mr Ludovic Baraly correspondant à des honoraires de médecin pour une visite médicale pour le permis poids lourd.

(Unanimité)

8- Recrutement d'un agent contractuel pour les services techniques

Le conseil municipal décide de recruter un adjoint technique contractuel pour une durée de 9 mois au titre d'un accroissement temporaire d'activité.

(Unanimité)

9- Questions diverses

-scrutins 2022 : 10 et 24 avril 2022 élection présidentielle
 12 et 19 juin 2022 élections législatives

-parc de l'hôpital – place Gilbert Voltaire

Les sapins du parc de l'hôpital sont très grands et une réflexion est en cours pour savoir si il faut les couper pour replanter d'autres arbres ensuite. Cette opération pourrait permettre de mettre en valeur ce parc aujourd'hui peu utilisé. Mme Delay précise que ces arbres ne sont pas des essences locales, qu'ils ont peu de racines et qu'ils risquent d'attirer la foudre. Mr Touraine ajoute que la présence de ces arbres assombri la zone. Mr Dussud indique que si ces arbres sont abattus il faudra en replanter d'autres. Une étude sera menée pour l'aménagement du parc.

-Marquage au sol du centre-ville – sécurisation des traversées piétonnes

Le marquage au sol en centre-ville sera réalisé prochainement. A cette occasion les traversées piétonnes seront sécurisées en supprimant une place de stationnement devant chaque passage piétons afin d'améliorer la visibilité. Mr Berthiller indique que les places de stationnement de la Place Joubert sont particulièrement étroites.

Monsieur le Maire expose, à l'occasion de cette intervention, que les travaux de mise en accessibilité de l'arrêt de car de la place Joubert réalisés par le Département de l'Ain n'ont pas tenu compte des transports scolaires et que cela pose une difficulté pour les bus qui doivent repartir vers le Nord. Une solution est actuellement à l'étude en diminuant l'îlot diviseur à l'entrée de la Rue Maréchal de Lattre . Des essais de giration ont été réalisés.

-Projet d'installation de points de collecte enterrées pour les OM en centre-ville

La communauté de communes Bresse et Saône a proposé de mettre en place des points de collecte enterrés des ordures ménagère en centre-ville. Ceci permettrait ainsi de supprimer les bacs roulant sur les trottoirs. De tels installations ont déjà été mises en place à St Laurent sur Saône par exemple. La réflexion est en cours afin de déterminer les points de collecte tout en tenant compte des contraintes techniques. Mr Freddy Berezyiat précise que les nouvelles consignes de tri permet de réduire considérablement ses déchets.

-Installations de machine à laver en libre-service par carrefour contact

Le magasin Carrefour Contact a sollicité la Ville de Pont de Vaux afin d'installer des machines à laver en libre-service à proximité de son magasin. L'emplacement étant situé sur le domaine public il sera nécessaire de lui délivrer une autorisation d'occupation du domaine public. Une déclaration préalable de travaux sera également demandée. Mr Berezyiat suggère l'utilisation du local du P'tit Bouif. Mr Berthiller indique que cet emplacement n'est pas le mieux choisi pour des raisons esthétiques. Un autre emplacement pourrait-il être envisagé ?

-Conseiller Numérique

Le SIEA met gratuitement à la disposition de la population un conseiller numérique pour accompagner l'apprentissage du numérique au quotidien. Des permanences seront organisées à la mairie les mercredis matin et des ateliers seront programmés. Un questionnaire est en cours de distribution à la population

-Voitures tampons

Environ une dizaine de véhicules en stationnement abusif ont été recensés par la policière municipale. Ceux d'entre eux qui sont identifiés comme non roulant (épave) seront enlevés pour destruction à la suite de la procédure réglementaire.

-recherche de lieu pour une MAM

Nous avons été sollicité pour rechercher un logement susceptible de pouvoir accueillir un MAM (Maison Assistantes Maternelles). Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux a réfléchir à un lieu susceptible de convenir

-Visite du site d'enfouissement de Crocu

Une visite du site de Crocu sera organisée au mois de juin

-Monsieur le Maire informe l'assemblée que deux agents affectés à la cantine et à l'école primaire seront absent pour raison de santé pendant plusieurs semaines. deux recrutements devront être réalisés pour pallier leurs absences.

-Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'inauguration de l'Orgue à l'Eglise aura lieu le 24 avril 2022 en présence de l'Evêque. Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 200 € pour les frais de réception.

(Unanimité)

-Monsieur le Maire indique que l'abri bus qui devait être installé par le Département de l'Ain Place Joubert aux couleurs de la Région Auvergne Rhône Alpes a été refusé par Mme l'Architecte des Bâtiments de France. Un devis a été établi pour la somme de 4390 € pour un abri bus répondant aux exigences de l'ABF

-Spectacle offert par la Ville de Pont de Vaux :OK Tartuffe!

Lors du conseil municipal du 30 septembre 2020 il a été décidé d'acquérir un spectacle auprès de la compagnie ADARA pour qu'il soit proposé gratuitement aux pontevallois. La situation sanitaire n'a pas permis cette représentation jusqu'à présent. Le spectacle pourra enfin se tenir le 26 février prochain à la salle des fêtes et c'est avec plaisir que la population est invitée y participer.

-Présentation des plans du futur centre de solidarité qui sera installé au pôle santé :



Mr Berezyiat suggère que les anciens locaux soient proposés pour la MAM.

-Environnement ; Mme Delay indique que les plantations de la place Général de Gaulle sont achevées et que celles de la place Joubert sont à l'étude.

-Ecoles : Mr Touraine espère un allègement du protocole sanitaire en milieu scolaire

-Caméras : Mr Pion indique de deux caméras ont été réparées et qu'un bilan a été établi par la société INEO

-Mme Massu demande où en sont les boîtes à livres. Mme Parent indique que c'est en cours.

-Mme Massu demande si la boîte aux lettres de la place Joubert sera réinstallée. Monsieur le Maire répond que oui et l'emplacement a été choisi à proximité des zébras.

-Mr Berezyiat souhaite poser plusieurs questions :

- Il indique que les réunions de conseil ont eu lieu dernièrement des Mercredis à 18heures 30 et demande si cela sera conservé. Monsieur le Maire répond que c'est le cas

Il demande si le véhicule de la Police Municipale est en circulation : Monsieur le Maire répond que oui. Ce véhicule électrique a été marqué aux couleurs de la police municipale.

Il demande où en sont les différentes ventes immobilières. Monsieur le Maire répond que les dossiers sont en cours. Pour l'ensemble immobilier situé 70 rue Maréchal de Lattre, une nouvelle demande d'estimation a été faite auprès de l'office notarial de Pont de Vaux mais que celle-ci n'est pas encore parvenue.

Il rappelle à Monsieur le Maire un courrier qu'il lui a adressé en décembre 2020 au sujet de la dangerosité de la sortie de sa propriété Place Poisat en raison d'un manque de visibilité. Il précise qu'il se sent gêné d'interpeller Monsieur le Maire au sujet d'un problème personnel et qu'il ne se sent pas un citoyen au-dessus des autres mais ni en dessous. Monsieur le Maire répond que la mise en place d'un miroir n'est pas une solution privilégiée et qu'il souhaiterait trouver une autre solution. Monsieur Berezyiat précise que d'autres miroirs ont été installés à d'autres endroits et qu'il ne souhaite pas être considéré comme un citoyen de seconde zone ce qu'il pourrait considérer être le cas si aucune réponse n'était apportée à sa requête.

Un échange avec Mr Raphaël Berthiller s'ensuit.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 20h20

PONT DE VAUX le 25 février 2022

Le Maire,
Yves PAUGET

